



CETTE EPREUVE DEVRA ETRE REALISEE EN RESPECTANT SCRUPULEUSEMENT LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES DE LUTTE EN VIGUEUR CONTRE LE COVID 19

ARTICLE 01 : Description de la course

"CHAUMONT BOUGE POUR EUX" : Course virtuelle de 30 minutes sur le lieu de confinement, sans chronomètre, ni classement organisée par l'association Office Municipal des Sports et l'Association Runners 52 (associations loi 1901) en soutien au personnel du Centre Hospitalier de Chaumont œuvrant contre la pandémie du COVID 19 et aux commerçants de Chaumont très impactés

ARTICLE 02 : Condition d'inscription

2.1-Accès

Ouverte à tous, adultes, handisports, enfants, avec animaux de compagnie... à la campagne ou en ville sur un balcon ou sur un tapis de course, dans un jardin ou dans un couloir, en courant, en marchant, en sautant, en montant des escaliers peu importe tant que les 30 minutes sont effectuées dans la bonne humeur !

2.2-Date

L'épreuve se déroulera le 1er mai à 10h. Elle est susceptible d'être reconduite en cas de renouvellement du confinement.

2.3-Modalités d'inscription

L'inscription se fait uniquement via le site chronopro.net jusqu'au 30 avril à 12h.

L'inscription à cette épreuve donne accès à un dossard que vous recevrez par mail.

Toute inscription à cet événement, vous permettra de participer au tirage au sort final des dossards qui se déroulera le 8 mai à 10h en live pour gagner de nombreux lots :

- un adhésion d'un an sur la saison 2020/2021 à New'Fit,
- une inscription gratuite pour une licence enfants ou adultes sur la saison 2020/2021 école de roller ou Roller hockey
- un abonnement d'un mois chez Proxiforme
- des places de volley offertes par le CVB 52
- divers lots offerts par le VTTC

La personne qui s'inscrit à cette épreuve déclare être en bonne forme physique et décharge l'organisation de toute responsabilité sans restriction dans le cadre de l'exécution à distance de cette épreuve.

2.4-Tarif

5 euros pour chaque participant.

4,80 € seront intégralement reversés à l'Hôpital de Chaumont et à l'UCIA, 0,20 € correspondent aux frais bancaires.

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 03 : Droit à l'image et engagement

3.1-Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, et ce pour une durée illimitée.

3.2-Engagement

Chaque participant s'engage à poster sur la page Facebook de l'événement une photo et/ou une vidéo de lui portant son dossard en soutien à tous ceux, qui dans l'ombre, nous aident à lutter contre le COVID 19 !

Nous réaliserons un concours de selfies et de vidéos les plus fun (annonce des gagants le 8 mai à 10h en live).

Selfie : les 3 premières qui auront le plus de like recevront :

- un chèque cadeau UCIA d'une valeur de 30 €
- un chèque cadeau UCIA d'une valeur de 20 €
- un chèque cadeau UCIA d'une valeur de 10 €

La vidéo qui aura le plus de like recevra :

- une carte premium Pass Time

ARTICLE 04 : Assurance

Il incombe aux participants de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels. L'assurance de dommages corporels (« individuelle accident » ou « atteintes corporelles ») vient réparer les conséquences dommageables (notamment frais médicaux, invalidité, décès) consécutives à un accident lié à la pratique sportive et dont aucun tiers civilement responsable n'est à l'origine.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

ARTICLE 05 : CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Le participant peut exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse oms.chaumont@wanadoo.fr en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse et numéro de dossard).

ARTICLE 06 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

ARTICLE 07 : CONTACT

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via la page Facebook "CHAUMONT BOUGE POUR EUX" ou par mail oms.chaumont@wanadoo.fr

MERCI A VOUS TOUS D'ETRE PRESENTS POUR EUX